

Passage à 400 000 volts de la ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan

## Réunion d'information du 13 novembre 2013 à Ennery

\*\*\*\*\*



*Discussions entre les participants et les intervenants à l'issue de la réunion publique d'Ennery*

### Ouverture de la réunion

La deuxième réunion publique de concertation sur le passage à 400 000 volts de la ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan s'est déroulée dans la salle du conseil municipal de la mairie d'Ennery le mercredi 13 novembre à 18h30, réunissant plus d'une quinzaine de participants, dont des élus et des représentants du monde agricole et associatif. A la tribune, RTE était représenté par Jean-Gabriel VALENTIN, responsable du projet et Bastien CHARDEBAS, chef de projet plus particulièrement chargé des études techniques et du déroulement des travaux.

L'animateur expose le déroulement de la réunion - 15 minutes de présentation du projet avant le temps d'échanges - et indique la possibilité d'écrire ses questions sur les feuillets disposés sur les chaises et le registre à l'entrée de la salle, le public ayant par ailleurs la possibilité d'interroger RTE directement sur le site internet dédié à la concertation.

**Pierre-Gérard MERLETTE**, garant de la concertation, se présente en rappelant la saisine de la Commission Nationale du Débat Public par RTE, laquelle a abouti à l'organisation d'une concertation recommandée sous l'égide d'une personnalité neutre : le garant. Il insiste sur sa totale indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et du territoire. Il précise aussi qu'il n'a pas vocation à se positionner sur le projet, son rôle étant de veiller à la sincérité des informations délivrées au public. Il porte ainsi son regard sur les réponses apportées par RTE au public pour s'assurer de leur compréhension par tous. Enfin, le garant annonce qu'il rédigera un rapport sur le déroulement de la concertation, rapport rendu public sur le site de la Commission Nationale du Débat Public puis joint au dossier d'enquête publique quand celle-ci aura lieu.

## Présentation du projet par le maître d'ouvrage

**Jean-Gabriel VALENTIN** présente les principes fondateurs de la concertation publique « *transparence, sincérité et équité* » ainsi que les moyens d'information du public mis en œuvre. Il présente ensuite RTE et ses missions de service public avant d'expliquer les enjeux du projet – liés à la transition énergétique et notamment au développement des énergies renouvelables en Picardie et Haute-Normandie – tout en détaillant le fonctionnement du réseau électrique francilien. La situation d'un recours croissant à la production d'électricité située au nord de la France pour alimenter la consommation électrique de l'agglomération francilienne rend indispensable le renforcement de l'axe à 400 000 volts entre les postes de Terrier dans l'Oise et Cergy dans le Val d'Oise. La solution présentée par RTE consiste à réutiliser au mieux le réseau existant en transformant en 400 000 volts une ligne à 225 000 volts existante entre Cergy et Persan.

**Bastien CHARDEBAS** commente ensuite un survol aérien de la ligne à 225 000 volts, puis présente en détails les trois « *familles* » de travaux à réaliser sur cette ligne : changement des câbles, renforcement (voire rehaussement dans certains cas) des pylônes, et enfin raccordement de la ligne au réseau 400 000 volts existant au niveau de Cergy (dans l'enceinte du poste électrique existant) et de Persan (avec le déplacement de 2 ou 3 pylônes).

**Jean-Gabriel VALENTIN** présente en conclusion le calendrier du projet, depuis la concertation actuellement en cours jusqu'à la mise en service de la ligne 400 000 volts en 2018. L'enquête publique est prévue en 2014 ; elle permettra de nouveau à chacun de s'exprimer. Il précise également que de nouvelles réunions seront organisées avec les riverains avant le lancement des travaux prévu en 2016.

\*\*\*\*\*

## Echanges avec le public

**Un exploitant d'Ennery** ayant reçu personnellement une invitation demande « *à quel titre sommes-nous invités à cette réunion ?* »

L'animateur explique le double dispositif d'information mis en place par le maître d'ouvrage d'une part pour informer tous les citoyens (dépliants déposés dans 18 000 boîtes aux lettres, publication dans la presse locale (*Le Parisien, L'Echo régional*) et affichages dans des lieux publics) et d'autre part inviter personnellement les propriétaires et exploitants directement concernés par le projet.

**M. POIRET**, exploitant et élu sur la commune de Champagne-sur-Oise, souhaite des informations sur la hauteur des rehaussements des pylônes. Il estime que certains câbles sont relativement bas, ce qui peut poser problème pour l'exploitation des terres agricoles. Il regrette l'absence de réponses à ces demandes passées sur ce sujet, si ce n'est la mise en place d'un affichage préventif sous les lignes.

Bastien CHARDEBAS confirme qu'environ la moitié des pylônes seront rehaussés de 3 à 6 mètres du fait du passage à 400 000 volts de la ligne. Il assure qu'il sera possible d'exploiter les terres normalement, avec des machines actuelles, sous la future ligne.

Jean-Gabriel VALENTIN ajoute que les lignes électriques font l'objet d'un arrêté technique fixant la distance minimum entre les câbles et le sol : 8 mètres pour une ligne 400 000 volts. Il reconnaît que le gabarit des engins agricoles évolue et propose de prendre date en fin de réunion avec l'agriculteur pour traiter le cas particulier de l'affichage préventif, la sécurité des tiers étant une préoccupation majeure de RTE.

**M. POIRET** indique que le matériel agricole a évolué, qu'il est plus performant mais pas nécessairement de plus grande dimension, au contraire : « *jadis, on avait des remorques de foin qui atteignaient 4,5 mètres de haut* ».

**Un autre exploitant agricole** aborde le sujet du conventionnement de la future ligne, des effets de l'aménagement de la ligne pour les propriétaires et les exploitants, en indiquant que dans ce domaine les textes ont évolué.

Bastien CHARDEBAS affirme la volonté d'appliquer « *à la lettre* » le protocole d'accord signé entre la Chambre d'agriculture, la FDSEA, RTE et ERDF. Il confirme que le passage à 400 000 volts de la ligne entraînera la signature d'une nouvelle convention sur la totalité de l'emprise, avec « *un renouvellement de convention tous les 9 ans, dispositif qui n'existait pas sur les pylônes actuels* ». Jean-Gabriel VALENTIN précise que cette nouvelle convention sera proposée à tous les propriétaires et à tous les exploitants et rappelle que les éventuels dégâts réalisés au moment des travaux seront également indemnisés.

**M. de MAGNITOT** de l'Association des Amis du Vexin Français approuve le dispositif de concertation mis en place par RTE puis demande : « *lors du démontage de la ligne 225 000 volts, il y aura une perte de capacité de transit, que faites-vous pour pallier ce manque ?* ».

Jean-Gabriel VALENTIN précise le rôle « *avant tout de secours* » de la ligne 225 000 volts actuelle (la centrale électrique de Champagne-sur-Oise n'étant plus en activité) et explique que les travaux seront réalisés dans une période où la consommation est modérée, permettant à RTE de se passer temporairement de cette ligne de secours.

**M. de MAGNITOT** s'interroge sur la possibilité d'équiper la ligne actuelle d'un deuxième circuit électrique à 225 000 volts au lieu de passer en 400 000 volts ?

Pour expliquer les différents niveaux tensions, Jean-Gabriel VALENTIN compare le réseau 400 000 volts aux autoroutes et le réseau 225 000 volts aux routes nationales : « *créer une deuxième route nationale ne résoudrait pas le problème de saturation sur l'autoroute* ». Et de démontrer que le besoin de puissance n'est pas résolu avec un nouveau circuit 225 000 volts : il permettrait de gagner seulement quelques centaines de Mégawatts.

**M. de MAGNITOT** souhaite avoir des précisions sur l'intensité qui passe dans une ligne 400 000 volts.

Jean-Gabriel VALENTIN précise : « *environ 500 ampères pour une ligne 225 000 volts et au maximum 2700 ampères pour la ligne après son passage à 400 000 volts.* »

**M. de MAGNITOT** s'interroge également sur les projets d'avenir sur le territoire du Vexin : « *serez-vous tentés par la suite de mettre d'autres lignes en aval dans le Vexin ?* » Et de souhaiter que cette sécurisation du réseau exonère pour longtemps la venue d'éoliennes dans le Vexin.

Jean-Gabriel VALENTIN invite les participants à consulter le « *schéma décennal* » de RTE, mis à disposition du public sur le site de RTE et actualisé tous les ans. Il précise qu'à ce jour aucun autre projet de RTE n'est prévu dans la région à l'horizon de 10 ans.

Concernant l'éolien, Jean-Gabriel VALENTIN mentionne le Schéma Régional Climat Air Energie établi par la Région Ile de France en décembre 2012 et plus particulièrement le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables « *S3REnR* » qui devrait être publié prochainement : ce schéma permettra à chacun de connaître les enjeux du raccordement des futures productions d'énergies renouvelables envisagées en Ile-de-France. Il rappelle toutefois que le potentiel éolien en région parisienne est à ce jour relativement faible au regard d'autres régions françaises.

**Un agriculteur élu local** aborde la question de la ligne 63 000 volts « *qui devait être déposée* ».

Jean-Gabriel VALENTIN revient sur l'historique du projet de réaménagement complet de cette ligne 63 000 volts qui traverse le Val d'Oise sur près de 60 km et alimente en électricité tous les villages. Il était en effet envisagé de la déposer en la remplaçant par un nouveau circuit électrique 63 000 volts sur la ligne 225 000 volts existante et une partie en souterrain. « *Mais les études liées à la transition énergétique ont révélé le*

*besoin d'une nouvelle ligne 400 000 volts. Face à la difficulté pressentie de créer ce type d'ouvrage dans le Parc Naturel Régional du Vexin, RTE a saisi l'opportunité de placer cette ligne 400 000 volts sur les supports de la ligne 225 000 volts existante. Celle-ci n'est donc plus disponible pour accueillir la ligne 63 000 volts ». RTE maintient toutefois son engagement de déposer la ligne 63 000 volts en la mettant en souterrain sur la totalité de sa longueur « même si cela entraîne un surcoût important par rapport au projet d'origine ». Il s'agit donc d'une mesure d'accompagnement importante du projet 400 000 volts. « Cette politique d'accompagnement des projets est encouragée par les pouvoirs publics pour tous les projets menés par RTE en France. » Jean-Gabriel VALENTIN souligne le bénéfice perçu par l'habitant qui verra, dans le même temps dès 2018, d'une part l'adaptation de la ligne 225 000 en 400 000 volts sur une vingtaine de kilomètres, et d'autre part la disparition de la ligne 63 000 volts sur 58 km (dont 38 km sur le plateau du Vexin).*

**Le même agriculteur** évoque les « courants induits » et demande si l'élévation du niveau de tension aura des conséquences pour les exploitations agricoles.

Jean-Gabriel VALENTIN rappelle le respect des distances de sécurité pour les biens et les personnes et ajoute que RTE et ERDF réalisent régulièrement des campagnes de prévention auprès des agriculteurs mais aussi des pêcheurs.

**Un exploitant agricole** demande si un renforcement au niveau des pieds de pylônes aura lieu, et à quel moment ?

Bastien CHARDEBAS indique que certaines fondations des pieds de pylônes seront effectivement renforcées, ceci avant la pose des nouveaux câbles, soit vers 2016.

**Un autre exploitant** s'interroge sur d'éventuels projets de relance du site de l'ancienne centrale de Champagne-sur-Oise ?

Jean-Gabriel VALENTIN précise que ce site appartient à EDF (tout en rappelant l'indépendance de RTE vis-à-vis d'EDF) et qu'il n'a pas connaissance de projet à ce jour. « *C'est toutefois un site stratégique, proche d'un cours d'eau – donc d'une source de refroidissement - d'une conduite de gaz, d'infrastructures électriques... On ne peut donc objectivement rejeter la possibilité qu'un jour ce site intéresse à nouveau un producteur d'électricité.* »

\*\*\*\*\*

L'animateur conclut la réunion vers 20h00 en rappelant les diverses modalités d'expression à la disposition du public jusqu'au 13 décembre : internet, permanences locales dont celle d'Ennery qui aura lieu en mairie le 26 novembre 2013.

Des échanges en face à face entre RTE et les participants se poursuivent jusqu'à 20h30.

\*\*\*\*\*